

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 04 avril 2023

En exercice : 15

L'An deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 12

Votants : 11

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGÈRE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS, Florence CAPITAIN, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Date de convocation :
23 mars 2023

Absents excusés : Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Clémence HARNIST,

Date d'affichage :
23 mars 2023

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT - Délibération n° 2023-20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Sous la Présidence de Madame Christine SIGONNEAU, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Pascal BARBERET, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	- 246 318.33 €
Recettes	246 635.00 €
Résultat de fonctionnements 2022	316. 67 €

Investissement

Dépenses	- 246 635.00 €
Recettes	599 700.00 €
Résultat d'investissement 2022	353 065.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	353 065.00 €

Hors de la présence et du vote de Monsieur Pascal BARBERET, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2022.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

 Pascal BARBERET